

NOM	PRENOM	Date de naissance :
-----	--------	---------------------

Adresse :

Secteur : Tapage Ouaki **Petit Serré, Ilet Furcy, Cilaos** **Les Makes** Canots- Gol les hauts
 Etang Salé Avirons Saint-Louis La Rivière
 Autre Extérieur St Louis : *St Leu , St Pierre ... (à préciser :.....)*

TRANSPORT HABITUEL

Mode de transport habituel utilisé par votre enfant pour se rendre ou quitter le lycée.

- Je dépose mon enfant
- Mon enfant vient par ses propres moyens :
- à pied à vélo en moto (transmettre BSR et attestation d'assurance) autre :
- Mon enfant vient en bus : de ligne transport scolaire

EVACUATION EN CAS D'EVENEMENT METEOROLOGIQUE DANGEREUX

Le dispositif ORSEC, spécifique cyclone prévoit qu'en cas d'évacuation : « **la prise en charge des enfants par leur famille** ».

Celle-ci se fera, soit à l'établissement s'ils effectuent le parcours école-domicile à pied, soit à l'arrêt de bus le plus proche de leur domicile s'ils empruntent le service de transports scolaires. (Circulaire rectorale du 6 novembre 2013).

Nous vous demandons donc de remplir avec attention le document ci-dessous.

Décision de la famille en cas d'évacuation :

Je soussigné(e) : NOM Prénom du responsable légal : _____

MERCI de ne cocher qu'un seul cercle

autorise mon enfant à quitter le lycée sous mon entière responsabilité que ce soit à pied, à vélo, en moto, en voiture, en bus de ligne. Je certifie qu'il n'existe aucun danger sur le trajet emprunté (exemples : radier submersible, risque d'éboulements...)

autorise mon enfant à quitter le lycée UNIQUEMENT avec le transport scolaire
 Nous garderons votre enfant au lycée jusqu'à le passage du bus ; le retour des élèves transportés sera organisé par la CIVIS.

Problème éventuel :

Radier dangereux entre le point de dépôt du bus et le domicile
 Lequel ? :

Je m'engage alors à récupérer mon enfant à l'arrêt de bus

J'autorise mon enfant à rejoindre la famille d'accueil (que j'ai choisi)
 (Nom :Prénom : GSM :)

n'autorise pas mon enfant à quitter le lycée
 Il sera **alors gardé au lycée** jusqu'à ce que vous veniez le chercher ou une personne désignée en cas d'empêchement du responsable légal : NOM.....Prénom tél

Si le délai d'attente imparti par les autorités est dépassé, il sera envoyé vers le site d'hébergement d'urgence le plus proche.

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE GESTION FINANCIERE DES ÉLÈVES

Année 2025/2026 - REMPLIR OU COCHER LES ZONES GRISÉES

NE PAS REMPLIR SI VOUS ETES EXTERNES

Les inscriptions à la demi-pension ou à l'internat ne pourront pas être validées
s'il reste une créance à la charge de la famille

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom :	COCHEZ LA CASE Classe 2025/2026 <input type="checkbox"/> 2de <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> Ter <input type="checkbox"/> BTS <u>Pour les Pro et les BTS (sauf secondes PRO)</u> Tshirt d'atelier remis lors du règlement de 7,50 € <u>Pour les secondes PRO</u> Tshirt d'atelier pris en charge par la Région sur subvention EKIPAOU <u>Régime choisi pour 2025/2026 (voir tableau des tarifs au verso)</u> <input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire 4jours (Lun-Mar-Jeu-Ven) DP4J <input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire 3 jours (Lun-Mar-Jeu) DP3J Externe le vendredi <input type="checkbox"/> INTERNE <u>avec</u> Demi-Pension 4J au lycée JJ+Internat <input type="checkbox"/> INTERNE <u>sans</u> Demi-Pension au lycée JJ
Prénoms :	
Adresse :	
.....	
Date de naissance :	
Tél du responsable:	

J'ai pris connaissance du règlement du service de restauration et des tarifs

(Voir site du lycée <http://lycee-jeanjoly.ac-reunion.fr/infos-administratives/demi-pension/>)

Je fournis un relevé d'identité bancaire en tant que responsable légal de l'élève (et demandeur éventuel d'une bourse)

En cas de difficultés financières passagères, je peux solliciter une aide en retirant un dossier fonds social auprès de :

1 - Le bureau de l'assistante sociale du lycée

2 - Le service de gestion

La Rivière Saint Louis le : 2025

Nom et prénom du parent responsable, et signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE GESTION FINANCIERE DES ÉLÈVES

Année 2025/2026 - REMPLIR OU COCHER LES ZONES GRISÉES

NE PAS REMPLIR SI VOUS ETES EXTERNES

Les inscriptions à la demi-pension ou à l'internat ne pourront pas être validées
s'il reste une créance à la charge de la famille

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom :	COCHEZ LA CASE Classe 2025/2026 <input type="checkbox"/> 2de <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> Ter <input type="checkbox"/> BTS <u>Pour les Pro et les BTS (sauf secondes PRO)</u> Tshirt d'atelier remis lors du règlement de 7,50 € <u>Pour les secondes PRO</u> Tshirt d'atelier pris en charge par la Région sur subvention EKIPAOU <u>Régime choisi pour 2025/2026 (voir tableau des tarifs au verso)</u> <input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire 4jours (Lun-Mar-Jeu-Ven) DP4J <input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire 3 jours (Lun-Mar-Jeu) DP3J Externe le vendredi <input type="checkbox"/> INTERNE <u>avec</u> Demi-Pension 4J au lycée JJ+Internat <input type="checkbox"/> INTERNE <u>sans</u> Demi-Pension au lycée JJ
Prénoms :	
Adresse :	
.....	
Date de naissance :	
Tél du responsable:	

J'ai pris connaissance du règlement du service de restauration et des tarifs

(Voir site du lycée <http://lycee-jeanjoly.ac-reunion.fr/infos-administratives/demi-pension/>)

Je fournis un relevé d'identité bancaire en tant que responsable légal de l'élève (et demandeur éventuel d'une bourse)

En cas de difficultés financières passagères, je peux solliciter une aide en retirant un dossier fonds social auprès de :

1 - Le bureau de l'assistante sociale du lycée

2 - Le service de gestion

La Rivière Saint Louis le : 2025

Nom et prénom du parent responsable, et signature :

GRATUITE/CONSEIL REGIONAL/ ACCORDEE AUX LYCEENS INTERNES ORIGINAIRES DES CIRQUES
(sur la part internat)
REPAS FACTURES 1€ POUR TOUS LES DEMI-PENSIONNAIRES AU FORFAIT
La différence est prise en charge par le Conseil Régional

<u>DISPOSITIF DU REPAS A UN EUROS</u>			
STATUT	TARIF	Montant pris en charge par la Région	Reste à la charge des familles
Demi-pensionnaire au forfait 3 jours ou 4 jours/semaine	4.35 €/jour	3.35 €/jour	1 €/jour
Interne au forfait qui déjeune au lycée Jean Joly	11.50 €/jour	6.70 €/jour	4.80 €/jour
Interne au forfait qui ne déjeune pas au lycée Jean Joly	7.15 €/jour	3.35 €/jour	3.90 €/jour

L'inscription au service est ANNUELLE. Tout TRIMESTRE commencé SERA DU en totalité.

POUR INFO : TARIF CAFÉTÉRIA

- FORMULE (Salade ou Sandwich) + dessert : **4,50 euros** en 2025 pour les EXTERNES UNIQUEMENT
- Recharge de la carte **minimum 5€** pour toutes les prestations (repas, viennoiseries, boissons,...)
- La perte d'une carte de cantine ou de cafétéria entrainera sa facturation 4 €

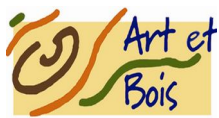
GRATUITE/CONSEIL REGIONAL/ ACCORDEE AUX LYCEENS INTERNES ORIGINAIRES DES CIRQUES
(sur la part internat)
REPAS FACTURES 1€ POUR TOUS LES DEMI-PENSIONNAIRES AU FORFAIT
La différence est prise en charge par le Conseil Régional

<u>DISPOSITIF DU REPAS A UN EUROS</u>			
STATUT	TARIF	Montant pris en charge par la Région	Reste à la charge des familles
Demi-pensionnaire au forfait 3 jours ou 4 jours/semaine	4.35 €/jour	3.35 €/jour	1 €/jour
Interne au forfait qui déjeune au lycée Jean Joly	11.50 €/jour	6.70 €/jour	4.80 €/jour
Interne au forfait qui ne déjeune pas au lycée Jean Joly	7.15 €/jour	3.35 €/jour	3.90 €/jour

L'inscription au service est ANNUELLE. Tout TRIMESTRE commencé SERA DU en totalité.

POUR INFO : TARIF CAFÉTÉRIA

- FORMULE (Salade ou Sandwich) + dessert : **4,50 euros** en 2025 pour les EXTERNES UNIQUEMENT
- Recharge de la carte **minimum 5€** pour toutes les prestations (repas, viennoiseries, boissons,...)
- La perte d'une carte de cantine ou de cafétéria entrainera sa facturation 4 €



LPD Jean JOLY
de la Rivière St Louis

FICHE INFIRMERIE

à remettre à l'infirmière aux inscriptions

SOUS ENVELOPPE

AVEC LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS

ELEVE

- Nom : Prénom :
- Date de naissance : / /
 Externe Demi-pensionnaire
- Etablissement précédent :
- Classe année précédente :

RESPONSABLE LEGAL 1

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Code postal :
- Commune :
- Numéro de sécurité sociale :
.....

RESPONSABLE LEGAL 2

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Code postal :
- Commune :
- Numéro de sécurité sociale :
.....

Médecin traitant :

- Nom et adresse
- Numéro de téléphone

TABLEAU A COMPLETER

VACCINS :

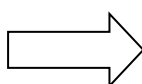
- DTP Date :
- BCG Date :
- ROR Date :
- Hépatite Date :
- Papilloma virus Date :

MALADIES CONNUES

- Asthme
- Diabète
- Epilepsie
- Allergies (lesquelles).....
- Autres :

**Merci de joindre la prescription médicale du traitement.
Pour les ½ pensionnaires, les allergies alimentaires
doivent être justifiées par un certificat médical.**

Les élèves (sauf autorisation de l'infirmière) ne sont pas autorisés à avoir de médicaments



- Votre enfant a-t-il subi une intervention chirurgicale ? Si oui, laquelle :
- **En cas d'urgence**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Toute sortie d'hôpital doit se faire avec un responsable légal.
- Votre enfant est-il atteint d'un handicap ou trouble(s) nécessitant un aménagement particulier dans sa scolarité ?

Si oui lequel :

- Votre enfant bénéficie-t-il de : PAI PPS PPRE PAP Autres (précisez).....

Et pour quelle(s) raison(s) :

(Merci de joindre une copie des documents)

- Si votre enfant bénéficie d'un suivi, veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) :

- Orthophoniste Ergothérapeute Psychologue
 CMPP CMPEA Autres (Précisez) :

Nom du ou des Spécialistes :

Observations particulières :

.....

Conformément à la circulaire n°2003-135 du 08 septembre 2003 relative à l'accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, un Projet d'Accueil Individualisé (**PAI**) peut être établi à **votre demande** afin de favoriser la scolarité de votre enfant.

Ces renseignements permettront au service de santé de l'établissement de prodiguer les soins adaptés à votre enfant.

Vu et pris connaissance.

Date :

Le(les) représentant(s) légal (aux).

Signature(s).

FICHE RAPPELS VIE SCOLAIRE

Nom et Prénom de l'élève :

Les documents et chartes officiels du lycée sont accessibles sur le site du lycée JEAN JOLY et **l'inscription vaut notamment adhésion au RI et aux chartes du lycée (laïcité, informatique...)**.

L'outil numérique **PRONOTE est le moyen de communication officielle** pour tous les aspects de la scolarité de votre enfant.

Cochez l'une des cases :

- Je maîtrise PRONOTE et ne souhaite pas d'assistance
- Je souhaite une formation pour maîtriser l'outil PRONOTE. (la vie scolaire me contactera pour programmer un café des parents)

Persévérance scolaire :

Absences d'élèves en cours de journée : quelques parents autorisent leur enfant à quitter le lycée juste après les récréations du matin ou de l'après-midi pour des raisons médicales ou familiales. Il est impératif que les parents informent le service vie scolaire de cette situation, afin que l'absence de l'élève soit précisée notamment à l'équipe pédagogique.

Un élève malade ne doit pas quitter le lycée sans autorisation du service infirmerie ou d'un CPE.

Toutes les absences et notamment celles qui sont non justifiées par la famille sont portées sur le bulletin semestriel. A noter que les bulletins scolaires sont des documents demandés pour toute procédure d'orientation (passerelle, parcours sup...).

Lorsque le **nombre d'absences injustifiées par les représentants légaux dépassent 15 journées cumulées** sur l'année, une retenue sur le paiement de la bourse pourrait être effectuée.

Les tenues des élèves

Le règlement intérieur prévoit que, l'élève doit avoir une tenue correcte, décente et appropriée à la fréquentation d'un établissement scolaire. Le port de signes par lequel un élève manifeste ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

En grande majorité, les élèves respectent ces consignes citoyennes. Seuls quelques-uns dérogent à la règle (petite croix portée au cou ou à l'oreille, croc top, tenue décolletée, dos nus, mini short...). Le personnel encadrant, notamment CPE, enseignants, AED... qui constate cette attitude inappropriée, échange avec l'élève sur l'irrespect du règlement intérieur.. En cas de désaccord persistant la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire sera précédée d'une phase de dialogue avec l'élève. (paragraphe 6 alinéa 4 du règlement intérieur)

Les retards

Le règlement intérieur prévoit que les retards ne pourront être **qu'exceptionnels et justifiés**. En cas de retards abusifs, l'élève devra faire un travail de réflexion sur 1h libre afin de réfléchir sur cette situation.

Les 2 roues – utilisation de l'espace 2 roues

Les utilisateurs de 2 roues utiliseront **le portail annexe prévu à cet effet** de 7 h00 à 7h25, de 11h30 à 11h45 de 12 h50 à 13h00 et de 17h00 à 17h10. **En dehors de ces heures**, l'accès et la sortie des 2 roues se feront par le portail principal.

Le règlement intérieur prévoit également « Il appartient au propriétaire du deux-roues de munir son engin d'un dispositif antivol » « le lycée dégage toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation » (paragraphe 7, alinéa 5 du règlement intérieur)

Lu et pris connaissance de la totalité du document, le :

Nom du représentant légal :

Signature :

NOM Prénom :

Classe 2026/27 :

La Maison des Lycéens du Lycée Jean Joly (MDL)

Pourquoi y adhérer ?

ADHESION : 10 EUROS POUR L'ANNEE

La maison des Lycéens est une association (Loi 1901). Elle est gérée par des élèves et soutenue par l'équipe éducative. La Maison des Lycéens a pour but d'aider à la réalisation de projets culturels, citoyens, sportifs... et de faire vivre des clubs au lycée.

Adhérer à la MDL vous permet de réaliser des projets que l'établissement met en place au cours de l'année scolaire.

Exemples de PROJETS PROPOSES

-Carnaval : défilé sur la pause méridienne avec prix payés par la MDL pour les lauréats (jury déguisés retenus par un jury. Vente de crêpes : 1 € pour les adhérents et 2 € pour les non adhérents



- Saint-Valentin : Vente de roses 1euro adhérent MDL / 2 euros non adhérent

- Bal de fin d'année avec DJ et artistes invités (18h30-00h00) : gratuit pour les adhérents mdll et 10 € pour les non adhérents

- club FUTSAL, jeux (stratégie...)

La MDL contribue aussi au financement des divers projets portés par des enseignants (égalité filles/garçons, ERASMUS)

J'ADHERE A LA MDL POUR L'ANNEE 2026-2027 pour 10 euros

JE N'ADHERE PAS

SOIREE LYCEENNE DU VENDREDI 3 JUILLET 2026

Le CVL du lycée Jean Joly et la MDL organisent comme chaque année une soirée lycéenne clôturant ainsi l'année scolaire et citoyenne.

Cette soirée aura lieu le vendredi 3 juillet de 18h30 à 00h00. Elle est gratuite pour les adhérents à la MDL et à 10 EUROS pour les non-adhérents.

Une entreprise privée de sécurité sera présente aux entrées du lycée afin d'assurer le bon déroulement de la soirée.

L'animation sera assurée par **JM Animation** et l'artiste T MATT qui sera en SHOW CASE pendant la soirée :

Un apéritif dinatoire sera proposé aux élèves présents.

- J'autorise mon enfant adhérent à la MDL à participer à cette soirée et m'engage à le prendre en charge à minuit devant le lycée
- J'autorise mon enfant non-adhérent à la MDL à participer à cette soirée. et m'engage à prendre en charge à minuit devant le lycée et à payer 10 euros au moment de la réinscription.

Signature :

Outils numériques EDUCONNECT (ou téléservices.education.gouv) et PRONOTE :

(Document à conserver pour l'utilisation des outils numériques durant l'année)

pour le suivi de la scolarité de l'élève

En tapant EDUCONNECT ou téléservices.gouv sur un moteur de recherche, vous accéderez à l'espace **EDUCONNECT**

Après avoir choisi l'espace **représentant légal**, entrez **vosre identifiant et vosre mot de passe** EDUCONNECT (ou utilisez France CONNECT)

Le compte Educonnect peut donner accès (onglet mes services) :

- Aux démarches en ligne : fiche de renseignements, demande de bourse, paiement des factures
- au livret scolaire

Vous aurez également à droite le menu « **accédez à l' ENT** » qui vous permettra d'accéder:

- à l'onglet **PRONOTE** (voir précisions ci-dessous)
- à l'onglet **messagerie pédagogique qui** vous permet de contacter UNIQUEMENT les enseignants (la communication avec l'équipe éducative - autres personnels- se fait à partir de pronote communication)

Si problème, (sur l'identifiant ou mot de passe ou accès) contactez M ROGER , professeur et référent numérique en envoyant un mail - eric.roger@ac-reunion.fr - en précisant la difficulté rencontrée (veuillez, pour cela, préciser le nom , prénom et classe de votre enfant et vos renseignements patronymiques)

Concernant l'outil PRONOTE :

Le lycée JEAN JOLY utilise l'onglet **PRONOTE** comme moyen de communication officielle pour tous les aspects de la scolarité de votre enfant :

-La direction vous envoie régulièrement **des informations importantes** concernant la vie lycéenne de votre enfant et le fonctionnement du lycée

-Les enseignants et l'équipe éducative (CPE, Infirmière, psy EN, AS, gestion, bureau vie scolaire) communiquent avec vous via **l'onglet communication** ; Vous pouvez communiquer et échanger avec ces services.

Les documents liés à la scolarité de votre enfant sont récupérables sur Pronote (**certificat de scolarité, bulletins semestriels ...**)

Vous aurez aussi accès à **l'emploi du temps** (mis à jour) de votre enfant, ainsi que ses notes en cours de semestre.

Dans le menu « vie scolaire », en l'ouvrant et en choisissant la rubrique «**récapitulatif**» vous aurez accès à la vie scolaire de votre enfant (**carnet de liaison numérique**) : absences, retards, observations, passage à l'infirmerie, incidents, punitions, sanctions.

Lien aide en ligne de l'espace parent <https://doc.index-education.com/fr/pronote/parents/#t=Accueil.htm>

Justification des absences de votre enfant : dans l'onglet absence, vous pouvez **justifier une absence constatée** en choisissant un des motifs dans le menu déroulant, vous pouvez mentionner un commentaire et joindre tout document justifiant l'absence. Cette justification sera ensuite validée par le service vie scolaire. ATTENTION en donnant votre identifiant et mdp à votre enfant vous lui permettez ainsi de justifier des absences.

Lien qui propose un tutoriel

<https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-687-26-justifier-une-absence-espace-parents.php>

Pour les parents qui le souhaitent, les CPE du lycée, accompagnés d'autres personnels **proposent une formation sous forme de café des parents** en cours d'année scolaire afin de vous initier à ces outils numériques qui facilitent le suivi scolaire de votre enfant et vous permettent d'avoir accès à des procédures d'orientation, d'inscription ... N'hésitez pas à prendre contact avec eux

Inscription BTS pour l'année scolaire 2026-2027

DOCUMENTS à rapporter au lycée par l'élève	BTS
Fiche rappels vie scolaire à signer	X
Fiche gestion à compléter, à signer (UNIQUEMENT pour les DP ou Internes) joindre RIB obligatoire	X
Fiche infirmerie à compléter	X
Fiche d'évacuation à compléter et à signer	X
Copie de l'Attestation d'assurance en responsabilité civile (à remettre au plus tard à la rentrée)	X
Fiche MDL – adhésion facultative à préciser	X
Attestation DSE CROUS pour valider le paiement de la bourse	X

AUCUNE PHOTOCOPIE FAITE SUR PLACE